

Bell Canada

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Timiskaming (M. Peters).

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, aucun député ne devrait s'excuser d'avoir son heure à la Chambre; cela arrive à tout le monde et je ne pense pas qu'on devrait s'en excuser.

Bell Canada est une entreprise très importante et elle mérite l'attention de la Chambre. Si les députés le croient, j'espère qu'ils se prononceront contre la mesure qu'on nous propose. Cette mesure prévoit, entre autre chose, des changements de grande portée. Car le contrôle de Bell Canada échappera au Parlement et ce sera le cabinet qui prendra la relève, publiant des ordonnances chaque fois que la société lui demandera des lettres patentes pour modifier son organisation. Ces lettres patentes seront soumises au cabinet qui en décidera. Il est vrai qu'on y dit que des députés pourraient intervenir pour réclamer un débat. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que la majorité des députés libéraux donneraient leur approbation étant donné que le cabinet devrait prendre la décision.

● (1732)

Nous allons essayer de retarder l'adoption du bill jusqu'à ce qu'on annonce des élections. Après les élections, aucune mesure ne sera approuvée automatiquement parce que le gouvernement sera certainement minoritaire. Dans un gouvernement minoritaire, tous les députés doivent participer et justifier leur position.

Une voix: Tous les six que vous êtes!

M. Peters: Il se peut très bien que notre parti ne compte que six députés, mais j'espère être du nombre. J'ignore si le gouvernement sera conservateur ou libéral. Je ne suis pas assez optimiste pour croire que le gouvernement sera néo-démocrate, mais je suis convaincu que peu importe le parti au pouvoir, c'est le NPD qui prendra les décisions. D'après moi, le gouvernement sera conservateur et nous prendrons ses décisions pour lui, comme nous l'avons fait parfois pour les libéraux.

Bien des députés pensent que nous devons adopter le bill parce que Bell Canada est infaillible. La plupart de ces députés sont originaires de l'Ouest canadien, où les services téléphoniques ne coûtent pas trop cher. De fait, dans les trois provinces des Prairies, le service est administré par le gouvernement provincial, par l'entremise de commissions. C'est le gouvernement qui évalue la demande, calcule les frais et fixe les taux. Comme mon collègue l'a signalé, dans certains cas, ces taux représentent moins de la moitié du taux dans d'autres régions.

Certains députés soutiendront que la libre entreprise est un système valable et avantageux. D'autre part, bien des gens au Canada s'opposent à payer tout le temps et veulent maintenant profiter des services au prix coûtant. Ils veulent bien payer pour l'administration, tant que ces frais ne sont pas excessifs. Quand le service téléphonique est fourni par des commissions, les frais ne sont pas exorbitants comme c'est le cas lorsqu'ils sont fournis par Bell Canada.

Bell Canada reconnaît qu'elle n'est pas vraiment une compagnie de téléphones. Certaines compagnies de téléphones lui appartiennent, comme Northern Telephone dans le nord de l'Ontario, Maritime Telephone et certaines autres. Je suis certain qu'elle administre ses filiales plus ou moins comme s'il s'agissait de compagnies de téléphones, mais tous les bénéfices lui reviennent. Parmi ses filiales, elle compte Northern Tele-

com Limited, New Brunswick Telephone, Maritime Telephone, Newfoundland Telephone et, dans la région d'Ottawa, Capital Telephone, qui dessert moins de 2,000 abonnés, mais qui possède tout de même la Place Bell Canada, des navires et des avions à réaction. Les abonnés n'ont pas eu à payer d'augmentation de tarif depuis des années et ils n'auront probablement jamais à le faire. Si la compagnie proposait une augmentation, il y aurait probablement un abonné qui se plaindrait au CRTC. Cette compagnie s'occupe de bien des choses qui n'ont aucun rapport avec le service de téléphones.

Dans le *Citizen* d'Ottawa du 9 mars 1977, on citait les paroles du président de Bell Canada pour qui cette société est une société de télécommunication et non pas seulement une compagnie de téléphone. Si je souscris un abonnement au *Reader's Digest*, monsieur l'Orateur, c'est que je veux recevoir cette revue, et ce n'est pas pour recevoir les offres de livres ou de billets de loterie qui font miroiter des prix de \$1 million de dollars. A mon avis, on souscrit un abonnement pour obtenir ce qui vous intéresse. En général les abonnés de Bell Canada veulent avoir le téléphone; peu leur importe si la compagnie a un réseau de télécommunication ou achète d'autres sociétés pouvant être directement ou indirectement reliées aux communications téléphoniques. Pourquoi une compagnie de téléphone posséderait-elle des bateaux par exemple? Il y a quelques années, cela pouvait être nécessaire, au temps où la société internationale de câble avait besoin de bateaux pour maintenir le câble en bon état. Mais aujourd'hui est-ce bien nécessaire? On n'a pas besoin non plus d'avions à réaction pour assurer les services téléphoniques. Et pourtant Capital Telephone en possède et les loue à d'autres sociétés, dont Bell Canada, et à ses services de télécommunication.

Dernièrement, Bell Canada a demandé au CRTC de l'autoriser à augmenter ses tarifs mais ce n'était pas simplement pour maintenir le niveau de ses bénéfices. Lorsque la société a comparu l'année dernière devant le CRTC, Andrew Roman qui est intervenu au nom de la National Anti-Poverty Organization, s'est inquiété de ce que les augmentations de tarif proposées ne serviraient pas à améliorer les services du téléphone destinés à l'utilisateur courant, mais à permettre à la société de faire des investissements dans la transmission de données visuelles destinées aux entreprises. Il ne s'élevait nullement contre ces services mais il s'opposait à ce que l'on demande à l'utilisateur du téléphone de payer des services de transmission de données visuelles destinés aux entreprises.

Au cours de l'audience M. Dan Burtnick, l'avocat qui représentait le gouvernement de l'Ontario, a demandé au président de Bell Canada de se prononcer et de dire s'il accordait la priorité aux services téléphoniques ou aux services de données, et de dire, au cas où il faudrait réduire les services de l'un de ces deux postes, lequel il choisirait. M. Thackray a répondu que Bell Canada traitait tous ses clients sur le même pied et qu'elle n'accordait pas la priorité à l'utilisateur ordinaire du téléphone sur l'utilisateur des services d'informatique. Il a dit que la loi sur Bell Canada ordonnait à la compagnie d'assurer un service téléphonique, mais qu'elle ne mentionnait pas les services d'informatique qui n'existaient pas encore lors de son adoption. Toutefois, il a insisté sur le fait que Bell Canada n'était pas seulement une compagnie de téléphone, mais aussi un service de télécommunications.